

# gymglish

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 28 avril 2020

### **Chômage partiel : les cours de langue et d'orthographe en ligne Gymglish éligibles au FNE**

Depuis le début de la crise sanitaire et l'élargissement du Fonds National de l'Emploi (FNE) annoncé par décret, l'État prend en charge 100% des coûts pédagogiques de la formation des salariés en activité partielle. Particulièrement adaptés au monde de l'entreprise, les formations de langue et d'orthographe Gymglish sont donc remboursables pour toutes les sociétés ayant recours au chômage partiel.

#### **Des cours fun, concis et personnalisés plébiscités par les RH**

Spécialisée dans l'édition de cours de langue et d'orthographe en ligne, Gymglish accompagne plus de 6 000 entreprises dans la formation de leurs équipes. Éligibles au dispositif FNE Formation Renforcé, les cours Gymglish sont particulièrement prisés par les équipes RH et les managers sensibles à l'acquisition d'un niveau de langue opérationnel et « business » chez leurs collaborateurs mais aussi d'une excellente expression écrite.

- L'anglais avec [Gymglish](#) : envoyées par mail, les leçons quotidiennes de 10 minutes mettent en scène, avec des contenus ludiques (écrits, audio et vidéos), la saga d'une entreprise familiale. Chaque épisode retrace ainsi la vie de l'entreprise via des personnages haut-en-couleur et des mises en situation professionnelles : réunion, échange téléphonique, correspondance par mail, discussions de couloir...

NB : Les cours d'anglais business en ligne sont adaptés à tous les métiers : administration et secrétariat, assurance, métiers du commerce et des affaires, finance, informatique, juridique, marketing...

- Le français écrit avec [Frantastique](#) : chaque jour, l'apprenant.e reçoit un mail avec les aventures de Victor Hugo explorant l'univers de la francophonie. Orthographe, grammaire, conjugaison, syntaxe et expression écrite : les leçons sont humoristiques, pratiques et s'adaptent à tous les niveaux.

Pensées pour favoriser l'assiduité des apprenants, Gymglish et Frantastique sont deux formations certifiantes. A l'issue des premières leçons, un bilan pédagogique avec le niveau, les acquis, les points à réviser est transmis à l'apprenant.e. Celui-ci reçoit, en fin de formation, un diplôme certifié résultant d'une évaluation continue tout au long de la formation, le renseignant sur son niveau, ses statistiques de participation, ses forces, faiblesses, points à réviser, etc.

## **Le FNE Formation renforcé : un dispositif pour financer la formation des salariés en activité partielle**

Afin de répondre à la crise actuelle et pour soutenir les entreprises en activité partielle, le FNE, ou Fonds National de l'Emploi, est donc temporairement renforcé par la prise en charge à 100 % des coûts pédagogiques, tout au long de la période de chômage partiel du salarié.

Initialement destiné aux entreprises de moins de 250 salariés, le FNE permet de soutenir financièrement de nombreuses formations pour maintenir ou développer le niveau de qualification des salariés et répondre aux besoins de l'entreprise. Aujourd'hui, tous les salariés, à l'exception des contrats d'apprentissage et de professionnalisation, y sont éligibles.

La prise en charge de la formation par le FNE se fait à la demande de l'employeur par une demande écrite de l'entreprise auprès de la DIRECCTE.

La formation doit se réaliser obligatoirement :

- A distance dans un cadre compatible avec le respect des règles de confinement.
- Pendant les périodes d'inactivité des salariés placés en activité partielle.

La reprise de l'activité a des conséquences sur la formation du salarié qui sort de l'activité partielle. La formation reste prise en charge par le FNE-Formation. Elle peut être suivie sur le temps de travail (le salarié est alors payé à 100 % par l'employeur, étant en temps de travail effectif) ou hors temps de travail si le contexte de l'entreprise l'impose (l'accord du salarié est alors indispensable). Si la formation est interrompue, l'aide du FNE-Formation est revue au prorata du temps de formation accompli.

Plus d'infos sur le FNE-Formation [ici](#).

### Contacts presse

Anne-Laure Marin : 07.69.95.64.68 / [annelaure@agence-initiale.fr](mailto:annelaure@agence-initiale.fr)  
Mathilde Beau : 07.66.42.22.41 / [mathilde@agence-initiale.fr](mailto:mathilde@agence-initiale.fr)